NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 21. Octobre 1803.

...ls de la TURQUIE, *publiés par* ... Journal officiel François.

CONSTANTINOPLE, 30. *Août. Patrona-Bey* est arrivé à *Chypre*, ramenant ce qui a pu s'échapper de la Garnison de *Damiette*. Cette Place, longtems pressée par *Osman-Bey* & *Tambourgi*, a été enlevée ... Une partie des *Turcs*, qui s'y trouvoient, a été massacrée, & la malheureuse ... saccagée pendant 24. heures. Les ... trouvent actuellement maîtres souverains de l'*Egypte*."

CONSTANTINOPLE, 4. *Septembre*. ... apprenons la fâcheuse Nouvelle, que *Osman-Bey-el-Bardisi*, commandant les *Mameloucks* & les *Arnautes*, s'est emparé de la Ville de *Damiette*. *Mehemet-Pacha* ... obligé de se rendre: *Damiette* a été ... Le massacre a duré longtems. *Ibrahim-Effendi*, qui commandoit à *Rosette*, ... également forcé de se rendre. *Soliman-Aga*, à la tête d'un Détachement de ... *Mameloucks*, est entré dans la dernière Ville. Les *Mameloucks* marchoient sur *Alexandrie*; mais au même moment *Ali-Pacha* y arrivoit avec une Escadre portant ... Hommes. On ne sçait, quel sera le ... d'*Alexandrie*, la seule Place qui reste ... *Porte* en *Egypte*."

EXTRAIT d'une *Lettre de* CONSTANTINOPLE *du* 10. *Septembre*.

Le beau Pays d'*Egypte*, le grenier de ... *Constantinople*, peut être regardé de nouveau comme perdu pour la *Porte*. Très-malheureusement cette précieuse Province se ... -t-elle arrachée déjà toute entière ... Troupes *Ottomanes* par les *Beys* les armes à la main. *Damiette* & *Rosette* ont ... cédé à la force. Après leur chûte, ... manquoit plus que celle d'*Alexandrie* ... compléter le triomphe des *Beys*. Ils ... cerné cette Place; & on a grand sujet ... craindre qu'elle ne soit déjà tombée aussi ... leur pouvoir. Dès le 18. Juillet, la date ... dernières informations directes d'*Alexandrie*, ... n'y avoit plus aucune communication entre cette Ville & le reste du Pays, par suite de la prise de *Rosette*. A *Alexandrie* l'inquiétude étoit, à cette époque, d'autant plus grande que le Vice-Amiral *Turc*, *Ingel-Bey*, venoit d'éprouver à *Damiette* la force des *Beys Egyptiens* à son desavantage. Ce Vice-Amiral, parti d'*Alexandrie* avec deux Frégates & un nombre de Troupes pour tenter quelque entreprise contre *Damiette*, déjà entré les mains des *Mameloucks*, avoit échoué dans son dessein & avoit été repoussé avec perte. Cependant le *Capitan-Pacha*, ou Grand-Amiral *Turc*, a envoyé depuis des secours à la Place d'*Alexandrie*. Lui-même il est resté toujours dans les parages de *Smyrne*; mais il n'en a pas moins détaché de-là vers le Port menacé, en vertu de nouvelles Instructions, la plus grande partie de sa Flotte. Toutefois les avis les plus récens d'*Alexandrie*, qu'on vient de recevoir par la voye de *Smyrne* même, ne laissent guères espérer la délivrance de la première Ville. Suivant les Lettres de *Smyrne*, du 2. du présent mois, on y avoit reçu des Nouvelles d'*Alexandrie* jusqu'au 14. Août. Celles-ci représentoient cette Place comme assiégée formellement par les *Mameloucks* & les *Arnautes*, réunis sous les ordres des *Beys*. Le danger étoit devenu si menaçant que le Commandant *Ottoman*, n'osant pas attendre la dernière extrémité, avoit envoyé des Députés aux Assiégeans pour capituler. Ces Députés s'étoient présentés itérativement chez les *Beys*, les premiers étant accompagnés du Consul *Britannique*, mais sans qu'encore on eût pu s'entendre. Les *Beys*, prêts à garantir la sûreté des personnes & des Propriétés *Angloises*, étoient fort difficiles à l'égard de toutes autres demandes. Enfin, au milieu de ces Négociations peu rassurantes, beaucoup d'Habitans, tant Nationaux que *Francs*, se sauvoient par mer pour se soustraire à de plus grands desastres."

„ Le Gouvernement *Ottoman*, accablé d'infortunes, a eu encore le déplaisir, dans la dernière quinzaine, de voir la libre Navigation des *Dardanelles* troublée, par suite

de la Guerre entre la *France* & l'*Angleterre*. Dès les derniers jours du mois passé, il a paru dans l'*Archipel*, vers l'entrée du dit Canal, une petite Escadre *Britannique* d'un Vaisseau de ligne, de trois Frégates, & quatre Bricks. Cette Escadre a commencé aussi-tôt par arrêter un grand nombre de Navires, venant de la *Mer-Noire*, sous Pavillon *Russe*, *Autrichien*, *Espagnol*, *Ionien*, *Ragusain*. Ces arrestations avoient pour but d'examiner, si ces Navires & leurs Cargaisons étoient destinés directement ou indirectement pour les *François*, & de les envoyer dans ce cas à *Malte*. Ce sort est en effet devenu le partage de quatre des Bâtimens saisis d'abord, d'un Navire *Russe*, d'un Navire *Autrichien*, d'un Navire *Ionien*, & d'un Navire *Espagnol*. Les deux premiers ont éprouvé cette espèce de condamnation; comme allant à *Marseille* & à *Livorne*; le troisième, parce que ses Papiers n'étoient pas en règle; le quatrième, à cause de l'incertitude des relations entre l'*Angleterre* & l'*Espagne*, dont on jugeroit à *Malte* même. La dite Escadre *Britannique* continuë depuis à garder sa station dans l'*Archipel*, & à exercer le droit de visite envers tous les Navires Neutres & dans les mêmes intentions. Cependant le Vaisseau de ligne, *le Brakel*, a cru pouvoir confier ce soin, pour quelque tems, aux Bâtimens de moindre grandeur seuls; ces jours-ci, il a passé les *Dardanelles*, & est venu mouiller dans le Port de *Constantinople*. En attendant, ses exploits ont donné lieu ici à de vives plaintes de la part de l'Internonce Impérial, le Baron de *Stürmer*. Ce Ministre n'apprit pas plutôt, le mois passé, l'arrestation de Bâtimens *Autrichiens* dans les dits parages, qu'il réclama sur-le-champ la protection de la *Porte*; & il a renouvellé cette réclamation le 4. du mois courant. La *Porte* a déclaré ne pouvoir se mêler de ces affaires, & s'en est excusée sur ce que tout s'étoit passé à plus de trois lieuës de distance des Côtes. Le Gouvernement *Turc* a fait pourtant ses représentations à l'Ambassadeur *Anglois*, Mr. *Drummond*; mais celui-ci a répondu n'avoir non plus que le droit d'en faire rapport à sa Cour. Ces incidens vont porter un coup sensible encore à ce nouveau Commerce avec les Ports *Russes* de la *Mer-Noire*, tant affectionné par la Cour de *Pétersbourg*; il souffroit déjà beaucoup des circonstances du tems. "

„ Cette Capitale en particulier a essuyé de nouveau un grand dommage par l'incendie violent, qui y éclata le 18. dernier. On compte plus de 500. consumées ce jour-là par les flam perte est d'autant plus grande, qu heur a atteint un des plus beaux de la Ville, dans le voisinage du S

„ L'Ambassadeur *Batave*, *van E den Gelder*, part demain pour sa P congé. Il laisse ici son Premier-Se Mr. *Testa*, comme Chargé-d'affaire

EXTRAIT d'une Lettre de R du 24. Septembre.

„ Dans la nuit de Lundi, 19. de c la Reine *Marie-Thérèse* de Sar Epouse du Roi régnant, est heure accouchée ici, au Palais *Colonna*, Princesses. Aussi-tôt que le *St.* eut été instruit, il résolut de faire monie du baptême en personne le suivant. On prépara à cette fin un pelle magnifique au dit Palais; & que douze Cardinaux, plusieurs Pr Princesses, ainsi que quelques Mem Corps Diplomatique, s'y furent ras le *St. Père* s'y rendit, accompag Cortège très-nombreux. *Sa Sain* reçuë par le Roi régnant *Victor* par le Roi résignataire *Charles-E* par le Prince *Charles-Félix*, Duc de *voix*, & par le Prince *Colonna* & avec lesquels Elle entra dans la C Là *Sa Sainteté*, après s'être revêtu Habits Pontificaux, administra le Sac du baptême aux deux Princesses nou ment nées. La première reçut pour miers noms ceux de *Marie-Thérèse*, seconde ceux de *Marie-Anne*. Elle rent tenuës sur les Fonts par le Prin les-*Félix*, & par la Princesse *Mari trice*, Fille du Roi, au nom de l'Ar *Ferdinand* d'*Autriche* & de son E Epouse, Aïeul & Aïeule des P ses jumelles. "

De MILAN, *le* 30. *Septembre*

L'*Italie* continuë à jouïr de plus pos que la Guerre n'avoit semblé la mettre. Les *François* occupent les de l'*Adriatique*, comme celles de de *Toscane*: Les *Anglois* croisent dan la *Méditerranée*: Et c'est à quoi se jusqu'ici les uns & les autres: L niers n'ont pas même formé encore cun des Ports *Liguriens*, quoiqu déjà officiellement à *Livorne* & Les seuls préparatifs hostiles, qu prend être poussés par l'Amiral *Ne* activité, ce sont ceux qu'il fait fair

…e Expédition contre l'Isle d'*Elbe*: …moins la destination qu'on donne à …quement de Troupes, qui se prépa… le Port *Maltois* de la *Valette*, & …quel les services de plusieurs Habi… l'Isle ont été requis. De cette ma… même Poste, qui le dernier a vu …le sang pendant la Guerre dernière, …it le premier en voir verser en *Italie* …nouvelle Guerre. Les *François*, de …côté, se sont mis à même de défendre …reusement cette Isle d'*Elbe*, si impor… par sa position intermédiaire entre la …, la *Toscane*, & la *Corse*: Ils ont eu …heur de conduire à bon Port dans …*Elbe*, en partie même durant ces se… …-ci, d'abondantes Munitions de guer… de bouche, & des Renforts de Trou… qui en ont porté la Garnison à près …1 mille Hommes. Dans la République …e on poursuit les armemens entre… On attend, au reste, dans cette Ré… …ue, l'ouverture de l'Assemblée Lé… …ve, fixée au 20. Octobre prochain. …vaux viennent d'être précédés de …te remarquable ci-dessous du *Vice*…*ent*, du 27. de ce mois, relativement …rveillance à exercer sur la Presse.

…é Vice-Président *de la République: …nécessité de procurer les moyens convena… …la Révision des Imprimeries, établie par …ent du 21. Janvier* 1803, *pour qu'elle …remplir avec succès les importantes …ns dont elle est chargée: Pour assurer …rté de la Presse, & la responsabilité des …urs & Imprimeurs, aux termes du même …t, sur le Rapport du Ministre de l'Inté… & de celui chargé des affaires concer… le Culte, décrète:*

…RT. I. Tout Imprimeur, avant de met… en circulation, par la vente ou distribu… …un Livre ou Imprimé quelconque, sorti …es Presses, est tenu d'en présenter un …plaire à la Révision du lieu, laquelle le …end, s'il n'y a pas lieu à censure.

…La Révision, s'il y a présomption fon… pour la censure, d'après l'esprit de l'Ar… 1. du Décret du 21. Janvier, est autori… à ordonner, que la vente soit suspendue, …que la distribution du Livre en question. La …e du lieu prête main-forte, s'il en est …, à l'exécution de l'ordre de suspension.

…. La suspension est levée par la même …ion, lorsqu'après un examen subsé… …t la présomption, qui y avoit donné lieu, …écartée; si au contraire elle subsiste …ret examen, il en est fait Rapport, par …me du Magistrat de Révision au Ministre …Intérieur & à celui du Culte, chacun …ce qui le concerne, pour être statué par …définitivement. (*Signé*) MELZI.

De LEYDE, *le* 19. *Octobre.*

Parmi les Rapports des troubles du *Midi* de l'*Asie*, reçus par la voye d'*Angleterre*, se trouve le suivant, qui concerne le Royaume de *Cochinchine*, que nous soumettons au jugement du Lecteur.

BOMBAY, 4. *Avril.*

„ Nous avons reçu de la *Cochinchine* des Nouvelles détaillées de la Bataille décisive, qui a eu lieu à *Linth-Shao* entre les Rebelles & les Troupes du Roi de la *Cochinchine*; La Régence n'apprit l'approche des Rebelles que par quelques Lettres interceptées. Le Roi se hâta aussi-tôt de quitter sa Capitale, & s'avança avec 30,000. Hommes pour défendre le Défilé de *Linth-Shao*. C'étoit le 6. du 12me mois. L'Armée des Rebelles n'étoit arrivée que depuis quelques heures. Cependant la Flotte Royale avoit eu le tems de débarquer ses Munitions & une grande partie de ses Canons. Bientôt les deux Armées se chargèrent. L'Ennemi fut sept fois repoussé; mais il revint autant de fois à la charge, & parvint à forcer les Retranchemens, où le Roi se trouvoit en personne. Le Combat devint alors très-sanglant. Le Roi, le sabre à la main, portoit par-tout la destruction. Vers le soir, les Ennemis furent entièrement chassés des Remparts. Le Roi poursuivit les Rebelles jusques sur les bords du Fleuve, où le Combat se renouvella avec un acharnement incroyable. L'Artillerie de la Marine faisoit un feu terrible sur les Rebelles. La nuit étant survenuë, le Fleuve étant large & rapide, un nombre considérable de Soldats s'y noya. *Wang-Toukie*, l'un des Chefs, se réfugia dans les Montagnes; mais son jeune Frère n'eut pas le bonheur de se sauver. Trente Généraux ou Colonels; & 12,000. Hommes furent faits Prisonniers: Trois-mille ou environ se sont noyés. Le lendemain le Roi se rendit à sa Capitale, & ordonna de poursuivre l'Ennemi sur tous les points. Quatre Armées se mirent à leurs trousses; l'une de 30,000. Hommes, deux autres de 40,000, la quatrième de 70,000. On les atteignit vers un Défilé, qui fut forcé, & où ils perdirent 4000. Hommes; 7000. furent blessés. Quelques jours après, on livra un nouveau Combat; où le Corps de la Marine secondoit l'Armée de terre. Enfin, le 15. du mois, toutes les Divisions, après avoir chassé les Troupes ennemies devant elles, se réunirent & formèrent une Armée unique de 200,000. Hommes. Les Rebelles étoient campés au pié d'une Montagne, & couvroient une Plaine de six miles d'étenduë. Mais leurs Chefs effrayés profitèrent de la nuit pour se sauver dans les Montagnes. — Le Roi rassemble en ce moment une Armée de 300,000. Hommes pour exterminer enfin le parti des Révoltés, & se dispose ensuite à aller se faire couronner à *Tongkis*. "

UYLENBROEK, *Libraire à* AMSTERDAM, *débite actuellement:* Descripçao grafica, e historica, da Cidade d'O-porto; enriquecida com estampas, &c.; faita p R. DA COSTA, *à* 60. *Soûs.* Germanicus, poëme, en seize chants, *par Madame* WINTER, *née* VAN MERKEN, *à* 40. *Soûs.* Loisirs Littéraires, *contenant des* Latins, François, Anglois, & Hollandois, *par* Q. DE FLINES, *à* 30. *Soûs.* Ru tio Manpadica, auctore D. J. v. LENNEP, *à* 18. *Soûs.* Carmen ad pacem, au H. DE BOSCH, *avec l'imitation en Vers* Hollandois *par* P. J. U. *à* 12. *Soûs.* Fêt nèbre, à la mémoire du grand *Washington*, François & Hollandois, *par le même*, *Soûs.* Cinq Estampes, *grand in* 4to., *inventées, dessinées, & gravées, par les Arti* & R. VINKELES, *pour orner le second Volume des Tragédies de* van Winter & Merken, *à* 80. *Soûs.*

Conformément aux Patentes de S. M. Imp. & Royale *en date des* 12. *Avril* 180 26. *Avril* 1803, *lesquelles en leur tems ont été renduës publiques par la voye des Gaz de ce Pays, & suivant les Annonces ultérieures, qui au mois de Juillet de la présente en ont été faites par les Banquiers* Goll & Comp. *à* AMSTERDAM *aux Intéressés les Emprunts, negociés par eux ou leurs Prédécesseurs pour compte de la Cour de Vie les sus-dits Banquiers* GOLL & Comp. *préviennent les Propriétaires des Obligations tielles des Emprunts sus-mentionnés, que l'échange des sus-dites Obligations, qui a été donné, commencera le* 15. *Novembre prochain dans un Bureau particulier, établi à cet chez eux, & qu'il y sera procedé pendant la durée de six mois & pas au-delà de ce te tous les jours, les Samedis & jours de Fête exceptés, depuis* 10. *heures du matin jusqu' heure après-midi, dans l'ordre suivant; sçavoir: Toutes les Obligations des dits Empru créées dans les années* 1765. 1766. 1767. 1772. 1779, *quel que soit le taux de l'Intérêt q les portent, seront échangées en Novembre & Décembre* 1803; *celles, négociées pendan années* 1778. 1784. 1790. & 1792, *en Janvier & Février* 1804; &, *en dernier lieu, les, créées pendant les années* 1788. 1789. 1793. & 1794, *en Mars & Avril jusqu'au Mai* 1804. *inclusivement. Tous les Coupons d'Intérêts, dont l'échéance outrepasse les épo ci-dessus fixées pour l'échange de ces Titres, devront, suivant la dernière Patente* Imp. Royale, *être restitués infailliblement, puisqu'ils seront dès-lors envisagés comme nu d'aucune validité, & que d'ailleurs les nouvelles Obligations seront pourvuës du nombre quis de nouveaux Coupons. Pour accélérer l'opération du dit échange, les Porteurs des O gations sont instamment priés de joindre à leurs Titres des Listes spécifiées & dûment sig de la quantité, ainsi que des Numéros des Obligations. Enfin les Banquiers* Goll & Co *préviennent les Propriétaires des Obligations de leurs Emprunts, qui ne sont pas domici à* Amsterdam, *qu'ils ne peuvent se charger de la Correspondance concernant le sus-dit éch ge, ni de l'envoi des nouvelles Obligations; mais que les anciennes Obligations devront présentées à leur Bureau de Conversion par les Correspondans des sus-dits Propriétaires, par d'autres personnes, demeurant en cette Ville & autorisées par eux à cet effet.*

AVIS AU COMMERCE.

Ayant reçu de diverses Maisons des Lettres, qui nous annoncent, qu'un de nos Associés Sr. P. F. COOPPAL, *a fait des opérations majeures, étrangéres au genre d'affaires notre Maison, & au-delà des pouvoirs qui lui ont été délégués par notre Contrat de So té; nous croyons, que le dit Sieur a abusé de notre Signature Sociale, d'autant plus que tes ces Lettres portent un caractère de vérité, qui ne laisse aucun doute, que ce puisse l'oeuvre de l'intrigue. Dans cette circonstance pénible, la prudence nous ordonne de don la plus grande publicité à la révocation, que nous faisons de la Signature du dit* P. COOPPAL, *nous réservant, en cas qu'il ne fût pour rien dans ces opérations, de don également la plus grande publicité à la réparation d'honneur, qne nous lui devrions. attendant, nous retirons au sus-dit Sr.* P. F. Cooppal *notre Signature Sociale, ainsi tous pouvoirs quelconques, qu'il avoit ou pouvoit avoir.*

(Signé) LEONARD VAN DE VELDE & Comp.

BRUXELLES, le 22. *Vendémiaire* an 12. (15. Octobre 1803.)

Le 10. *Octobre* 1803. *est décédé à* AMSTERDAM *Mr.* R. C. VAN GOENS *à l'âge* 49. *ans.* (Signé) J. P. FREHER, Veuve R. C. VAN GOENS.

A LEYDE *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*

PLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 21. Octobre 1803.

EXTRAIT d'une Lettre de CORFOU *du* 14. *Septembre.*

A nouvelle agitation de l'*Europe* ne prive pas la République des *Sept-Isles* de l'avantage de voir son organisation intérieure s'achever tranquillement sous les auſpices de la *Ruſſie*. On en eſt venu maintenant à la convocation des Aſſemblées de Notables des différentes Iſles de l'Union, pour leur faire élire les res des Autorités Conſtitutionnelles de la République. L'Aſſemblée des Notables re Iſle a été installée, le 10. de ce mois, ſous la denomination de *Synclite Corcy-* ou *Corfiote*. Sa première Séance a été ouverte par la lecture de l'Adreſſe ſui- du Miniſtre-Plénipotentiaire *Ruſſe*, Comte de *Mocenigo*, qui préſide toujours à fluité de nos affaires & à nos réformes, au nom de l'Empereur *Alexandre*. "

nouvel ordre de choſes vous reſſemble dans cet heureux jour, PATRICIENS *de* YRE, *longtems diſperſés & étrangers les uns aux autres, quoique renfermés dans les* murs, *quoiqu'unis par les liens de la Patrie, de la Religion, de l'éducation & du ſang.* tte première réunion être d'un heureux augure pour l'avenir! mais qu'elle ne ſoit pas Cérémonie, qu'elle ſoit une véritable union d'eſprits, de ſentimens, d'intentions, on réſultat ſoit de vous faire découvrir les vrais moyens d'aſſurer la ſtabilité & d'au plus haut degré la proſpérité de la nouvelle *République! Que toute époque an-* re ſoit effacée des *Annales de la Patrie; que cette dernière ſoit l'aurore de votre* ce. *Républicaine; cette époque, où, ſous les auſpices & ſous la protection Impériale* n *auguſte Maître, vous pouvez vous élever à la Liberté, ſans redouter l'influence* e *d'Hommes puiſſans; gouverner, ſans craindre que l'Anarchie audacieuſe n'uſur-* nom de *Gouvernement; faire triompher la Juſtice, ſans appréhender qu'aucune influence* bligé *à faire fléchir ſa Balance au gré de conſidérations particulières, d'intérêts indi-* ts, *& d'un faux ſyſtême de Politique & de Gouvernement. Enfin, voici le tems où vous* ez *redevenir ce que, depuis tant de Siècles écoulés, vous avez ceſſé d'être, & réaliſer les* de *la Nation, qui, au premier eſpoir, qui a lui pour elle, de prendre un rang dans la* ération *des Peuples, vous a regardés comme le centre commun, dont l'influence & l'exem-* voient *donner l'impulſion aux affaires générales & particulières de votre République.* es ce *moment*, PATRICIENS *de* CORFOU, *le très-auguſte Souverain des* Ruſſies, 'exige *de vous & de vos Concitoyens d'autre récompenſe que votre tranquillité Sociale &* bien-*être; que les autres Potentats qui vous protègent & vous couvrent d'une garantie* uſe; *que toutes les Nations, enfin, qui vous regardent d'un oeil attentif, — vous* t ſecouer *le ſommeil léthargique, où trop longtems vous êtes reſtés plongés. Réveillez-* il en eſt *tems; uniſſez-vous d'efforts pour mériter l'eſtime & obtenir la conſidération;* z un *noble eſſor; car en vous réſident la force & les moyens de réuſſir, & de démentir le* ment *porté ſur vous, jugement qui vous qualifie d'Hommes capables ſeulement de faire des* incapables *de les réaliſer.*

aimer *la Patrie qu'à la manière de ces êtres ſans volonté, dont toute l'affection s'exhale* ains *Diſcours; n'émettre ſon avis ſur la choſe publique que d'une voix foible & dans d'obſ* t *Coteries, ou bien pleurer ſur de fauſſes calamités; fronder l'Adminiſtration publique* l'aſyle *intérieur du foyer domeſtique & à la faveur des ténèbres; débiter des ſonges ef-* ans *ſur des changemens à venir; ſe créer des fantômes, pour avoir des prétextes de refuſer* orable *fardeau des Charges publiques, & des motifs pour ne faire le ſacrifice d'aucune de* habitudes; *végéter enfin dans les langueurs d'une apathie, qui ne ſe montre ſenſible à rien* conforme *à tout; voilà*, CORCYRÉENS, *voilà peut-être les apparences, d'après leſ-* es l'*Obſervateur étranger, vous jugeant trop légèrement, s'eſt formé de vous l'opinion,* je n'*ai pas craint de vous dénoncer à vous-mêmes pour vous exciter à la démentir.* j'*ai de vous une bien autre idée, ſur-tout en vous conſidérant tels que vous êtes aujour-* , *ſoumis à une Loi impartiale, ſacrée, inviolable, qui établit ſur des baſes fixes & per-* entes *le ſyſtême Politique de votre République; qui doit amener dans le Gouvernement Ci-* de *votre Société une réforme générale, influer même ſur vos habitudes domeſtiques, & vous* er *à les y ſubordonner. Auſſi-tôt que votre Code Conſtitutionnel aura été proclamé, &* à-peine *il aura commencé à être mis à exécution, vous ſentirez*, CORCYRÉENS, *la* ſſité *d'être actifs ſans déſordre, & d'unir vos forces pour agir de concert; vous deviendrez* dérés, *ſobres, induſtrieux; car votre République n'offre point un vaſte champ à l'ambition,* uxe *y étant ſans aliment & l'oiſiveté ne pouvant plus y ſubſiſter.* "

Je *vous félicite*, PATRICIENS *de* CORFOU, *de la belle carrière, qui s'ouvre devant* , & *où, dans peu de tems, vous pouvez arriver au terme & cueillir la palme. Les ta-*

liens & le mérite, que de fâcheuses circonstances avoient rendus stériles, vont se ré
& leur réveil suivra de près le vôtre & celui de la Nation. Qu'elle existe donc cet
que dans sa régénération elle nous offre le spectacle d'une enfance modeste, mais robuste,
se montre sensible; qu'elle apprécie à leur juste valeur les maux, qui l'affligèrent dès
sance & qui la conduisirent au bord d'un précipice honteux & fatal; que l'auguste Sou
qui l'a sauvée, puisse encore se féliciter d'avoir rétabli son bonheur sur des fondemen
bles, & que les Habitans, pénétrés de la grandeur de tant de bienfaits, reconnoissent
que tant de travaux n'ont pour objet que l'existence libre & heureuse des Peuples

„ *Vous, illustre* SYNCLITE *de* CORFOU, *contribuez à ce grand ouvrage, autant*
en vous, en choisissant les plus dignes parmi les Patriciens, pour faire partie du C
gislatif & du Sénat de la République; dévouez-vous au bonheur d'une population,
voir en vous ses modèles; n'ayez pour but dans vos travaux Civiques que de vous con
affection & de mériter ses suffrages. Ainsi vous acquerrez des droits à la bienveill
auguste Souverain."

(Signé) Le Comte MOCENIGO

EXTRAIT d'une Lettre de LISBONNE *du* 20. *Septembre.*

„ Le Pavillon *Américain* vient de venger encore une fois les insultes, que les *Ré*
resques de la Côte d'*Afrique* continuent de faire à différents Pavillons *Européens*
Frégate de guerre *Philadelphie*, appartenant aux *Etats-Unis*, a pris & conduit à *Gi*
tar une Frégate *Marocaine*, nommée *Marboza*, qui s'étoit emparée précédemment
Brick *Américain*, mouillé au Cap *Gâte*. Informée qu'un autre Bâtiment armé
croisoit sur le Cap *St. Vincent*, la *Philadelphie* fit immédiatement voile pour ces p
mais le Corsaire en avoit déjà disparu. Par les Papiers de la *Marboza* on a vu, q
ordres de la Cour de *Maroc* portoient de s'emparer de tous Navires sous Pavillons
landois, *Américain*, *Lubeckois*, *Brémois*, Impérial, *Vénitien*, *Génois*, &, de plus, g
lement de ceux appartenant à des Nations, qui n'ont point de Consul reconnu da
Etats de *Maroc*; pareillement d'amener à *Tanger* tous Navires, de quelque Nation
puissent être, ayant à bord des Marchandises ou Effets, qui appartinssent aux Nations
nous venons de nommer; de confisquer ces Cargaisons, mais d'en payer le fret,
dant que les Puissances Maritimes les plus considérables de l'*Europe* tâchent de s
détruire, elles souffrent de pareilles avanies!"

De FRIBOURG *en* Suisse, *le* 4. *Octobre.* La Diète levée, tous les Députés sont
tis pour leurs Cantons. Les Ministres étrangers quittent également cette Ville pour re
ner à *Berne*. Les Corps de la Garde d'honneur de la Diète sont congédiés avec remerc

SUITE de la CAPITULATION MILITAIRE *entre la* France *& la* Suisse.

VII. Les *Suisses*, qui seront admis dans des Régimens, devront être de dix-huit à
rante ans, de la taille cinq piés deux pouces, ou un mètre six-cents soixante-dix-huit
limètres au moins, & n'avoir aucune infirmité. Ils contracteront l'engagement de serv
dèlement la République *Françoise* pendant quatre ans; à l'expiration de cet engagement
seront libres de se rengager pour deux, quatre, six ou huit ans. Le Gouvernement *fr*
çois, pour faciliter la première levée des Hommes de recrue, fera payer, entre les m
des Conseils-d'administration de chaque Régiment *Suisse*, la Somme de 15,840. Liv. pou
compte de chaque Compagnie de Grenadiers de quatre-vingt-huit Hommes, non-com
les Officiers; celle de 19,440. Liv. pour le compte de chaque Compagnie de Fusiliers de
huit Hommes, non-compris les Officiers; celle de 11,520. Liv. pour le complet de cha
Compagnie d'Artillerie à pié de soixante-quatre Hommes, non-compris les Officiers;
fin celle de 5400. Liv. pour les trente Hommes du petit Etat-Major d'un Régiment.
Sommes, ainsi stipulées pour les Compagnies de Grenadiers, Fusiliers, Artillerie à pié, &
les Hommes du petit Etat-Major, seront payées par le Gouvernement *François*, par tiers
d'avance, entre les mains du Conseil-d'administration de chaque Régiment; sçavoir, le p
mier tiers, avant la formation des Régimens; le deuxième tiers, lorsque les Capitaines
ront justifié, par les Revuës des Inspecteurs, qu'ils ont le quart de leurs Compagnies
les armes; & le troisième tiers, lorsque la moitié de la Compagnie sera constatée prése
& de la même manière. Les Conseils-d'administration, en se conformant strictement aux Loi
Arrêtés & Réglemens rendus sur la comptabilité des Troupes *Françoises*, délivreront aux C
pitaines les Sommes, qu'ils jugeront nécessaires pour payer l'enrôlement, frais d'enrôlem
& de transport, jusqu'à l'arrivée des Recrues au lieu de leur destination. Les Recrues
teront, pour leur service, du jour de leur engagement; mais ils ne seront compris pour
Solde, que de celui de leur arrivée au Régiment. Les Capitaines devront, sur le prix
l'engagement, que le Conseil-d'administration aura jugé convenable de leur allouer, fo
ou compléter le Sac de chaque Recrue, pourvu de tous les Effets du petit équipement n
cessaires à un Soldat. Il sera alloué aux Capitaines pour chaque Homme qui se rengag
sçavoir, 100. Francs pour deux ans; 200. Fr. pour quatre ans; 300. Fr. pour six ans.

des *Suisses*, au moyen des Sommes qui leur seront allouées pour le rengagement, n'au-
pas droit à la haute-paye accordée aux Soldats *François* en pareil cas. Les Capitaines
ont enrôler pour six ou huit ans; & il sera accordé par le Gouvernement *François*, pour
e Homme, qui contractera l'engagement de service de six ans, la Somme de 300. Francs,
Fr. pour huit ans. En cas d'augmentation, pour porter les Régimens à cinq-mille
es, chaque Régiment recevra, une fois payé, & du jour que les Conseils-d'admini-
n en recevront l'ordre du Gouvernement *François*, la Somme de 200,000. Fr. pour cha-
ille Hommes, destinés à alimenter les Régimens sur le complet de quatre-mille Hommes.
I. Les fonds, faits pour la masse des Recrutemens, seront répartis entre les Capitaines
ompagnies de Fusiliers, d'après les dispositions des Conseils-d'administration stipulées
l'Article ci-dessus; ces Capitaines devront toujours tenir leurs Compagnies au complet;
orsqu'un Fusilier passera à l'Etat-Major ou aux Grenadiers, le prix de son engagement
emis au Capitaine de la Compagnie d'où il sortira, pour qu'il puisse le remplacer. Pour
er le recrutement, il sera accordé, chaque année, six congés de sémestre aux Sous-
ers ou Soldats de chaque Compagnie, & un d'Officier. (*La Suite ci-après.*)

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *jusqu'au* 23. Vendémiaire (16. *Octobre.*)

Le *Sénat-Conservateur* immédiatement après avoir achevé les choix de *Législateurs*
l'an 11, vient de procéder aux élections semblables pour l'an 12. Déjà il a nom-
Députations de cinq des Départemens, qui doivent concourir, en cette année,
nouvellement du *Corps-Législatif*. Les Listes de Candidats, formées par les Collè-
Electoraux de ces cinq Départemens, avoient été adressées par le Gouvernement au
dès le 1. *Vendémiaire*. Ce Corps a nommé *Législateurs*, le 19. de ce mois, d'en-
Candidats de ces cinq Départemens, — pour le Département de l'*Arriège*, Chef-
oix, les Citoyens *Charly*, l'Aîné, Juge au Tribunal d'appel à *Toulouse*, & *Sol*,
ent de l'Assemblée du Canton de *Saverdun*; pour le Département du *Jura*, Chef-
Lons-le-Saulnier, les Citoyens *Claudet*, Ex-Président du Tribunal Criminel à *Sa-*
& *Janet*, Ex-Président de l'Assemblée Centrale du *Jura* à *Lons-le-Saulnier*; pour
partement du *Loiret*, Chef-lieu *Orléans*, les Citoyens *Rolland-Chambaudouin*,
bre du Conseil-Général du Département, & *Petit-Lafosse*, Président du Tribunal-
el à *Orléans*; pour le Département de *Lot & Garonne*, Chef-lieu *Agen*, les Ci-
Bourran, Sous-Préfet à *Villeneuve*; *Tartas-Conques*, Sous-Préfet à *Nérac*, &
lh, Secrétaire-Général de Préfecture à *Agen*; pour le Département de *la Vienne*,
-lieu *Poitiers*, le Citoyen *Laurence-Dumail*, Ex-Receveur-Général à *Poitiers*."

Le Gouvernement vient de publier, sous la date du 29. *Fructidor* dernier, un Ar-
relatif au recrutement de l'Armée & à l'organisation des Conscrits de la Réserve.
rêté contient la répartition, entre les divers Corps de l'Armée, des 60,000. Con-
, moitié de l'an 11, moitié de l'an 12, dont le service actif a été requis à-la-fois
la Loi Militaire, renduë dans la dernière Session du *Corps-Législatif*. Ces Jeu-
Gens des deux classes seront désignés sur-le-champ; &, pour en tenir constam-
les Contingens au complet, il sera formé sans délai une Liste supplémentaire de
scrits des mêmes Classes, qui seront au nombre du quart des Contingens, & qui
ont toujours être prêts à remplacer leurs dévanciers. Déjà on avoit eu soin de pré-
les choses en sorte que les Conscrits, à mettre en réquisition, pussent simultané-
être designés & envoyés à l'Armée dès-à-présent, sans distinction de l'année à la-
le ils appartiennent. Pour cet effet les Tableaux de la Conscription Militaire de
12. ont été dressés dans tous les Départemens avant la fin de l'an onze. Cette opé-
n préliminaire s'est faite en vertu d'une Lettre Circulaire du Ministre de la Guerre,
é par les Préfets dans les premiers jours de *Fructidor* dernier. Le Ministre, en rap-
ant dans sa Lettre, que la Loi n'exigeoit la Conscription qu'au commencement de
que année nouvelle, ajouta que les circonstances ordonnoient d'anticiper cette fois
oque de ce travail."

Le Ministre de la Guerre est parti en effet, il y a trois jours, pour aller inspecter
Camps de l'Armée d'*Angleterre*. — *Cinq p. c. cons.* 52. Fr. 10. C. *Banque*, 1100. Fr."

EXTRAIT des Nouvelles de LONDRES *jusqu'au* 13. *Octobre.*

Le tems approche, que le *Premier-Consul* doit réaliser les projets, dont le Gouver-
ent *François* menace l'*Angleterre* depuis plusieurs mois. Les vents & les nuits lon-
& obscures sont présentement les plus favorables à ses desseins. Cette époque dure
qu'à la mi-Novembre; lequel terme passé, il n'est plus apparent qu'on tente l'entre-
e au coeur de l'Hyver. On prétend, que notre Gouvernement a reçu, Samedi der-

nier, l'avis, qu'une partie de l'Artillerie, destinée pour l'Expédition, s'embarque lement, & que les divers Corps, rassemblés sur la Côte pour servir à la premi scente, sont prêts à passer sur les Transports. Il est néanmoins d'autres préparati cessaires pour une attaque, dont la réussite dépend de tant de combinaisons, qui p manquer encore; & l'on a peine à se persuader, que des Forces Navales, suffisant la protéger contre nos nombreuses Divisions, soient complettement en état de se r avec elles. Ce doute & d'autres considérations donnent lieu à la publication de Ecrits, dont le but est de prouver à la Nation, que ce fameux Projet, si univ ment & si longtems annoncé, n'a pas pour lui la moindre probabilité de succès: si le *Premier-Consul* ose l'entreprendre, il n'aboutira qu'à sa confusion. Le Gou ment *Britannique* néanmoins n'est pas tout-à-fait dans cette sécurité: C'est pour taque contre la *Tamise* qu'on craint principalement. Les Frégates, qui doivent en l'entrée, ont arboré leurs Pavillons Vendredi dernier; &, si le vent les favorise doivent être à leur Poste dans le cours de la semaine. Ces Frégates, amarrées le aux autres & raffermies par de fortes barres de fer, suffiront, à ce que l'on croit une Batterie de 150. Pièces de canon, à assurer l'entrée de la Rivière, & à empêch l'Ennemi n'ait l'audace d'en tenter même le passage. Quatre de ces Frégates, *la le*, *l'Héroïne*, *l'Iris*, *& l'Unité*, sont parties hier de *Woolwich* & de *Deptford* po destination. Cependant l'inquiétude se répand parmi les Particuliers; & quelqu milles se sont retirées de *Douvres* à *Canterbury* & à *Londres*, pour être à l'abri de d'une première descente. Ce que les gens sensés craignent le plus, c'est la malve de quelques esprits pervers & novateurs, qui cherchent leur fortune individuell un bouleversement général. Quoique la Révolution *Françoise* ait été une leçon te pour toutes les Nations, & qu'il n'en soit même aucune, entraînée dans le tourbillo volutionnaire, qui n'en déplore les suites par la ruine des Finances, par l'énorm gmentation des Impositions & Taxes publiques, & par le mal-aise général des Cito il ne manque jamais dans une grande population des Hommes, froids à toute con tion de ce genre: Ce sont eux, dont on craint les pratiques secrettes ou l'exemple nommé *Hugh-Wane*, demeurant à *Chelmsford*, convaincu d'avoir dit, " que, si *Bon* ,, débarquoit en *Angleterre*, il iroit le joindre & l'aider contre son Roi & sa Pat vient d'être condamné à une année de travail dans une Maison de force. Mais c'est *l'Irlande* qu'on doit craindre davantage l'influence de ces sentimens féroces & dén Les Supplices de ceux qui ont trempé dans la dernière Révolte de *Dublin*, quoi fligés d'après toutes les formes de la Loi, ne peuvent, néanmoins qu'aigrir de pl plus un Parti, qui se croit opprimé, d'autant plus que ces exécutions criminelles se succèdent, atteignent déjà des Hommes de quelque rang dans la Société. A du Jurisconsulte *Robert Emmett* a succédé celle d'un autre Chef Révolutionnaire, mé *Keenan*, & enfin celle de *Walter-Lambert Redmond*, pendu au milieu d'une g foule de Peuple devant sa propre Maison. C'étoit un Homme de 24. ans d'une fo aisée, & qui l'augmentoit encore par le Négoce. — Un autre danger, que le Pays ferme dans son sein, c'est le grand nombre de Prisonniers de guerre *François*, qu toujours peine à contenir, & qui seroient bien plus difficiles encore à réprimer, s'ils voient, qu'une descente de leurs Compatriotes avoit réussi. Comme il en est rens beaucoup à bord de vieux Navires dans la Rivière de *Medway*, à la proximité de la *Tam* il a été placé des Bâtimens armés autour, pour les surveiller & faire feu dès le pre mouvement de ces Prisonniers. Malgré la mesure de renvoyer hors du Pays les Etran qui n'y auroient pas demeuré déjà un certain tems, il paroît, qu'on soit encore jalou quelques-uns de ceux qui s'y trouvent, & que ce soit le motif d'une nouvelle Proc tion, à laquelle on s'attend, pour statuer, que ceux, qui se trouvent dans les Villes de dres ou de *Westminster* & à 10. miles à l'entour, doivent venir s'annoncer au Lord-M ou à quelque autre des principaux Magistrats, autorisés à leur accorder la permis qu'ils désireroient, de rester dans le Pays. *Monsieur*, ci-devant Comte d'*Artois*, a dans ces circonstances, devoir écrire une Lettre au Roi, " pour lui offrir ses services, ,, que ceux de ses Fils, de ses Cousins, & de tous les fidèles *François*, qui se trouvent dan ,, *Grande-Brétagne* &c. " — *Banque*, 139. *Ann. conf à 4. p. c.* 66. & trois quarts.

A LEYDE, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*